

## Quels sont les documents à fournir pour la validation des produits de nettoyage ?

*Les modifications apportées à ce document sont identifiées par un trait vertical en marge.*

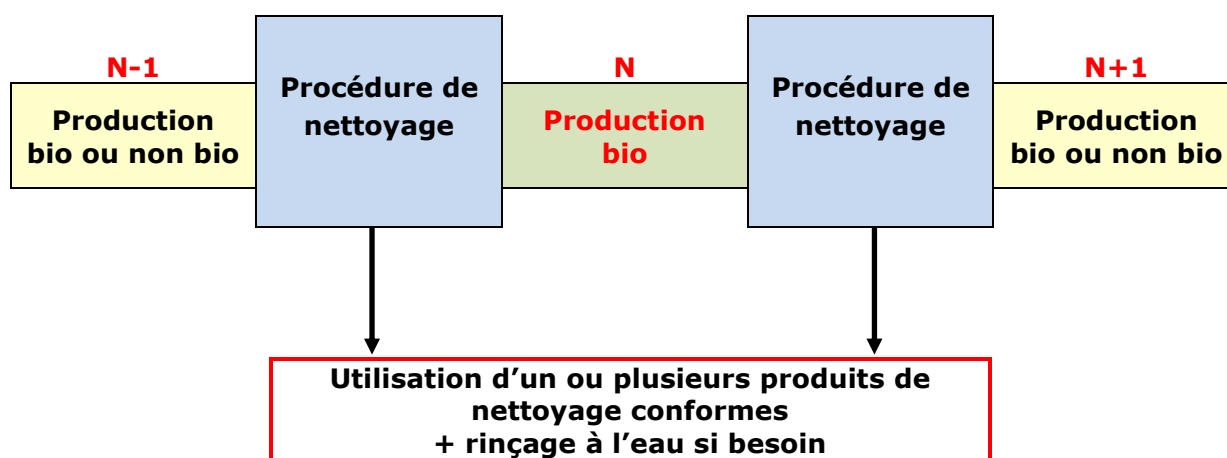
### **Chaque produit utilisé par l'entreprise devra être déclaré à votre chargé et validé avant utilisation.**

Pour toute soumission, merci de lui fournir une fiche technique (détaillant la composition du produit de nettoyage) ainsi que la fiche de sécurité du produit. Le questionnaire produit de nettoyage F393 pourra également être transmis.

Pour COSMOS, la liste exhaustive de tous les composants du produit de nettoyage, leur origine (végétale, synthétique...) ainsi que leur procédé d'obtention sont également nécessaires pour la vérification de sa conformité.

Les opérations de nettoyage et désinfection définies dans l'article VI du référentiel Ecocert doivent être effectuées avec des produits de nettoyage et désinfection conformes à l'Annexe III du référentiel Ecocert et/ou au paragraphe 9.2 du référentiel COSMOS. Ces critères permettent de s'assurer de l'absence de contamination par un ingrédient non conforme et de diminuer l'impact environnemental de la production.

*Schéma récapitulatif des opérations de nettoyage et désinfection visées par le référentiel :*





**Exigences concernant les produits autorisés pour le nettoyage et la désinfection :**

		ECOCERT	COSMOS
Ingrédients conformes au référentiel Cosmétique concerné (Ecocert et/ou COSMOS)		<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b> sauf absolu, concrète, résinoïde (seulement pour le label NATUREL)
Substances désinfectantes	Peroxyde d'hydrogène (et ses stabilisateurs)	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
	Acide lactique	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
	Alcool d'origine végétale	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
	Isopropanol	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
	Acide peracétique (et ses stabilisateurs)	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
Substances interdites (non exhaustif)	Acide formique	<b>REFUSÉ</b>	<b>ACCEPTÉ</b>
	Acide éthylène diamine tétra-acétique (EDTA)	<b>REFUSÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>
	Produits à base de micro-organismes génétiquement modifiés	<b>REFUSÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>
	Produits à base de chlore ou de dérivés chlorés	<b>REFUSÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>
	Produits à base d'ammoniaque	<b>REFUSÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>
	Produits à base de phosphates et de phosphonates	<b>REFUSÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>
Autres tensioactifs refusés dans les cosmétiques certifiés	Tensioactif (règles générales)	<b>ACCEPTÉ sous condition :</b> - Base végétale - Toxicité aquatique basse (CE50 ou CI50 ou CL50 > 10 mg/l ou test équivalent) - Biodégradabilité ultime, rapide et complète (OCDE série 301 > 70% en 28 jours) en aérobie et en anaérobie	<b>ACCEPTÉ sous condition :</b> - Base végétale - Toxicité aquatique basse (CE50 ou CI50 ou CL50 > 1 mg/l ou test équivalent) - Biodégradabilité : en accord avec l'annexe III (Biodégradabilité Ultime) de la réglementation (EC) 648/2004
	Tensioactif éthoxylé	<b>ACCEPTÉ sous condition :</b> - Respect des règles générales concernant les tensioactifs - % tensioactifs éthoxylés < 50% du total des tensioactifs - Moins de 8 fois éthoxylé - Pas de contamination de la production des Cosmétiques certifiés	
Autres ingrédients refusés dans les cosmétiques certifiés (autres que tensioactifs et substances interdites)		<b>ACCEPTÉ sous condition :</b> Ne doivent pas présenter de phrases de risque environnemental (ex : H400, H410, H411, H412, H413 pour le Règlement CLP (Règlement (CE) n° 1272/2008))	<b>REFUSÉ</b>

**Les points importants à noter :**

- **Les détergents labellisés** par Ecocert Greenlife sont acceptés pour le nettoyage selon les critères des référentiels cosmétiques Ecocert et COSMOS.
- **Les produits de nettoyage sur base végétale et labellisés selon des référentiels reconnus comme équivalents sont acceptés pour le nettoyage selon le référentiel COSMOS.**
- **Les acides minéraux et alcalins et l'ozone** peuvent également être utilisés en tant que substances désinfectantes pour le référentiel COSMOS.
- Dans le cas où vous jugerez que les détergents conformes sont inefficaces pour votre type de production, vous pouvez constituer un dossier technique étayé qui sera étudié par les responsables de certification et/ou le comité de surveillance de la certification et/ou le comité technique du référentiel COSMOS.